

Circulaire d'information

INFCIRC/1116

14 août 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 8 août 2023 reçue de la mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Agence une note verbale datée du 8 août 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

30-35/205

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et demande au Secrétariat de l'Agence de diffuser à tous les États Membres de l'AIEA la liste des États Membres non encore affectés à une région géographique, conformément l'article VI.A du Statut de l'Agence.

La liste ci-jointe a été établie conformément aux informations officielles qui ont été aimablement fournies par les présidents des huit régions géographiques. La composition de ce groupe d'États « sans appartenance géographique » a été annoncée par le Kazakhstan lors des délibérations sur le point de l'ordre du jour intitulé « Rétablissement de l'égalité souveraine à l'AIEA » à la 1 672^e réunion du Conseil des gouverneurs, le 8 juin 2023.

La liste des États Membres concernés est jointe à la présente communication.

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

8 août 2023

Pièce jointe : 1 p.

États Membres de l'AIEA non encore affectés à une région géographique

1. Bahreïn
2. Brunéi Darussalam
3. Cambodge
4. Fidji
5. Israël
6. Kazakhstan
7. Kirghizistan
8. Népal
9. Ouzbékistan
10. Palaos
11. Papouasie-Nouvelle-Guinée
12. République démocratique populaire lao
13. Samoa
14. Tadjikistan
15. Tonga
16. Turkménistan
17. Vanuatu

** Les noms des pays sont indiqués conformément au document INFCIRC/2/Rev.88 de l'AIEA.*